

Publiée le 31/03/2025

**COMMUNE DE SORGUES**

**AMPLIATION**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-sept mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 21 mars 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal au Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Absent excusé : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Vanessa ONIC, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL\_2025\_33

**TRANSFERT DEFINITIF DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE DES FETES  
VERS LA MAIRIE**

En conséquence de la pandémie de COVID-19, la commune de Sorgues a déplacé, par arrêtés successifs, sa salle du Conseil Municipal à la salle des fêtes.

Cette salle étant plus adaptée, le Conseil Municipal, en séance du 27 avril 2023, a approuvé le transfert définitif de la salle du Conseil Municipal à la salle des fêtes sise avenue Pablo Picasso.

L'occupation grandissante de la salle des fêtes par le milieu associatif rend difficile la planification des séances du Conseil Municipal dans cette salle.

En effet, compte tenu de l'organisation de nombreux événements, la commune de sorgues est amenée à déplacer régulièrement, par arrêté, la salle du Conseil Municipal vers d'autres salles communales.

Afin de garantir plus de régularité et plus de stabilité au lieu de réunion du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert définitif de la salle du Conseil Municipal au Centre Administratif, Salle du Conseil Municipal, sis Route d'Entraigues au 2<sup>ème</sup> étage – 84700 SORGUES

**Vu** l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Sur** le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le transfert définitif de la salle du Conseil Municipal au Centre Administratif, Salle du Conseil Municipal, sis Route d'Entraigues au 2<sup>ème</sup> étage – 84700 SORGUES

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*